



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



# « **SACHONS BOUGER** **(Autrement vers l'emploi)** »

## « **AFODIL (FARE)** »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



# INTRODUCTION



Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP5 lancé en 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.


Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

# FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

	<b>THÉMATIQUE : FEJ</b> <b>Numéro du projet : AP5_61</b>
<b>LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</b>	
<b>Titre : SACHONS BOUGER (Autrement vers l'emploi)</b>	
<b>Objectifs initiaux :</b> <i>Renforcer les capacités des jeunes en parcours d'insertion vers l'emploi pour accéder aux outils de mobilité en privilégiant la formation aux compétences de mobilité, allant jusqu'à la formation aux permis de conduire et l'accompagnement vers les nouveaux usages de mobilité (accompagnement aux usages du multimodal).</i>	
<b>Public(s) cible(s) :</b> <i>1135 jeunes finalement touchés par le dispositif, sur 7 territoires.</i>	
<b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b> <i>Base du dispositif : diagnostic mobilité.</i>	
<b>Territoire(s) d'expérimentation :</b> <i>19 * Département de la Corrèze : ADER 83 * Grande agglomération de Toulon : APS-CJ 49 * Département du Maine &amp; Loire : AFODIL 43 * Département de la Haute Loire : FIT 43 et les 3 missions locales du département 68 * Pays de Thur-Doller : Maison de l'emploi et de la formation du Pays 2B * Grand Bastia : OLCQ 54 * Grande agglomération Sud de NANCY : Roues Libres Ces différentes structures incluent donc des zones urbaines, des zones urbaines sensibles, ainsi que des zones rurales.</i>	
<b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b> <i>Apporter aux jeunes une réponse à leur problématique de mobilité.</i>	
<b>Partenaires techniques opérationnels :</b> (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Mission Locales essentiellement (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Missions Locales essentiellement.	
<b>Partenaires financiers (avec montants) :</b> <i>Etat (21 960€), CG (22 110€), Communes + agglos (17 410€), FSE (26 080€).</i>	
<b>Durée de l'expérimentation :</b> (1) Durée initiale : <i>indiquer ici la durée prévisionnelle du projet en nombre de mois (tel que prévu dans la convention).</i> (2) Durée effective : <i>indiquer ici la durée effective du projet en nombre de mois.</i>	
<b>LE PORTEUR DU PROJET</b>	
<b>Nom de la structure : AFODIL (FARE)</b> <b>Type de structure : Association loi 1901</b>	
<b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET/ DU PROGRAMME</b>	
<b>Nom de la structure : ANSA</b> <b>Type de structure : Structure privée</b>	



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

## Introduction

La fédération FARE a collaboré dans le groupe de travail 10 000 permis pour réussir à la demande de la DJEPVA à plusieurs occasions : lancement de l'évaluation randomisée, groupe de travail sur étude qualitative à mi-parcours , sélection des projets, ce qui lui a permis de fédérer des adhérents volontaires autour de cette nouvelle action.

La mutualisation entre certaines associations adhérentes autour de l'Axe 1 (le management individuel de la mobilité) du programme a poursuivi plusieurs objectifs :

- renforcer le déploiement d'outils de positionnement des compétences des jeunes en amont (axe éducatif via les diagnostics de mobilité ), ainsi privilégier l'individualisation des parcours et la mise en place de plan d'action visant l'autonomie,
- dynamiser l'échange de pratiques entre les associations sur les pédagogies adaptées au développement des compétences de mobilité des jeunes, (axe pédagogique), étudier les variantes territoriales de l'action, alimenter l'approche pédagogique de la fonction du Conseil en mobilité insertion,
- collaborer localement avec les acteurs de l'insertion : pointer les besoins en mobilité rencontrés par les jeunes du fait des particularités territoriales, mais aussi les stratégies individuelles vectrices de succès dans le maintien ou l'accès à l'emploi.

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation




Renforcer les capacités des jeunes en parcours d'insertion vers l'emploi pour accéder aux outils de mobilité en privilégiant la formation aux compétences de mobilité, allant jusqu'à la formation aux permis de conduite (B et Am) et l'accompagnement vers les nouveaux usages de mobilité (accompagnement aux usages du multimodal).





### A. Objectifs de l'expérimentation

- Déterminer les freins et les besoins de mobilité des jeunes des territoires en fonction de leur projet d'insertion à terme (pré-diagnostic, diagnostic),
- Accompagner à la résolution des freins de moyen, court et long terme dans une logique de parcours de formation et/ou de parcours d'insertion (ateliers collectifs et/ou individuels, accompagnement et soutien, conseil pour orientation vers outils de mobilité accessibles, information, suivi du plan d'actions, montage de micro-crédit),
- Selon les besoins et les capacités identifiés, former aux usages (ateliers collectifs et/ ou individuels, soutien code, formation permis B ou B boîte auto, formation permis AM voiturette et scooter, conduite supervisée).

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)  
 Rappel : ce projet fédère à un niveau national 7 actions sur 7 territoires différents.

1. Public visé

<p style="text-align: right;"><b>Action 1</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- - DIAGNOSTIC DE MOBILITE : Module = 3,5 h / jeune. Diagnostic individuel sur la base d'une grille d'entretien-évaluation des compétences et usages de mobilité de la personne. Elaboration partagée d'un plan d'action à court et moyen terme. Retour motivé au prescripteur orientant le jeune. Consolidation des moyens à partir desquels soutenir le parcours d'insertion vers l'emploi et/ou la formation ou encore maintenir la tenue du poste dans le cas d'intérimaire, apprenti, CDD etc.</li> <li>- ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE AUTONOME : forfait 10 h. Rendez-vous pédagogiques de suivi du plan d'action mobilité du jeune, conseils individualisés selon les objectifs de déplacement et leurs motifs, coordination avec d'autres opérateurs de mobilité et/ou soutiens financiers.</li> </ul>
<p style="text-align: right;"><b>Action 2</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC DE MOBILITE : Module = 3,5 / jeune. Déterminer les besoins et les freins à la mobilité en fonction du projet d'insertion. Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion dans une dynamique socio-éducative.</li> <li>- FORMATION PERMIS AM : Module = 10 h / jeune.</li> <li>- FORMATION PERMIS B : Code en collectif = 96 h / jeune, Code en individuel = 12h / jeune, Modules complémentaires (éducation routière) = 6h / jeune, Conduite = 40h / jeune. Suivi individualisé du parcours de formation = 6h / jeune. L'auto-école sociale, qui existe depuis 15 ans, est un service à part entière de l'association de prévention spécialisée APS-CJ, identifiée comme étant un établissement social au regard des lois. Elle accueille quotidiennement des jeunes dès l'âge de 16 ans dans le cadre de l'AAC. Elle s'inscrit dans un fort partenariat local (Police municipale, MAIF, Garage de proximité, Norauto). Les professionnels d'APS-CJ ont la double compétence éducateur/trice technique et enseignant/e de la conduite. Depuis 2009 l'auto-école est labellisée FARE (démarche d'évaluation) ce qui lui permet d'enrichir les parcours de formation aux permis de conduire qu'elle propose.</li> </ul>
<p style="text-align: right;"><b>Action 3</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC DE MOBILITE : Module = 3,5h/jeune. Déterminer les besoins et les freins à la mobilité en fonction du projet d'insertion professionnelle. Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion vers la formation, l'emploi et/ou le maintien dans celui-ci.</li> <li>- ATELIERS COLLECTIFS : Module = 3h/atelier. Informier et former (compétences clefs, repères spatio-temporels, freins culturels et sociaux) aux différents usages en matière de déplacement (transports collectifs, aides sociales, mobilité fine, solutions alternatives), sensibiliser à la précarité énergétique et sociale et matière de transports individuels (multimodal, solutions de partage). Mon territoire, mon rayon de mobilité, j'organise mes déplacements. Se préparer au permis B, les prérequis, bien choisir son auto-école.</li> </ul>

<p><b>Action 4 :</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PRE DIAGNOSTIC Module = 1h / jeune</li> </ul> <p>Repérer la problématique centrale et l'adhésion du jeune au parcours renforcé vers l'autonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC Module semi-collectif = 18h / jeune</li> </ul> <p>La mobilité comme déterminant du projet d'insertion professionnelle (4 ateliers de 3h chacun, en cohorte de 10 jeunes), si besoin proposition d'1h d'évaluation individuelle visant la formation aux permis. En individuel restitution et définition du plan d'action selon le projet du jeune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CODE DE LA ROUTE Module sur 12 mois maximum, nombre d'heures illimité.</li> <li>- CONDUITE : Module forfaitisé de 30h.</li> <li>- ACCOMPAGNEMENT :</li> </ul> <p>Renforcer le suivi du parcours vers la mobilité autonome du jeune selon l'évolution de son projet d'insertion et les ressources mobilisables.</p>
<p><b>Action 5 :</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIERS COLLECTIFS : Module = 3h/atelier.</li> </ul> <p>Informier et former (compétences clefs, repères spatio-temporels, freins culturels et sociaux) aux différents usages en matière de déplacement : Mon territoire, mon rayon de mobilité, j'organise mes déplacements, Se préparer au permis B, les prérequis, bien choisir son auto-école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC DE MOBILITE : Module = 3h/jeune</li> </ul> <p>Déterminer les besoins et les freins à la mobilité en fonction du projet d'insertion professionnelle.</p> <p>Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion vers la formation, l'emploi et/ou le maintien dans celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACCOMPAGNEMENT AU CODE : Module forfaitisé de 10h</li> </ul> <p>Renforcer et dynamiser l'acquisition des compétences clefs et savoirs de base via l'apprentissage du code.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CONDUITE SUPERVISEE Module forfaitisé de 20h</li> </ul> <p>Partenariat avec un réseau de bénévoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACCOMPAGNEMENT :</li> </ul> <p>Renforcer le suivi du parcours vers la mobilité autonome du jeune selon l'évolution de son projet d'insertion et les ressources mobilisables</p>
<p><b>Action 6 :</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIERS COLECTIFS : Module = 3h/ atelier</li> </ul> <p>Informier et former (compétences clefs, repères spatio-temporels, freins culturels et sociaux) aux différents usages en matière de déplacement (transports collectifs, aides sociales, mobilité fine, solutions alternatives), sensibiliser à la précarité énergétique et sociale et matière de transports individuels (multimodal, solutions de partage).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FORMATION PERMIS B : Module =144 h et 43h conduite sur 18 mois maximum</li> <li>- COMPETENCES CLEFS et FORMATION PERMIS B (8 parcours/ an maximum) Module =200h code et 43h conduite sur 24 mois maximum</li> </ul>
<p><b>Action 7 :</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ATELIERS COLLECTIFS : Module = 3h/atelier</li> </ul> <p>Informier et former (compétences clefs, repères spatio-temporels, freins culturels et sociaux) aux différents usages en matière de déplacement (transports collectifs, aides sociales, mobilité fine, solutions alternatives), sensibiliser à la précarité énergétique et sociale et matière de transports individuels (multimodal, solutions de partage).</p>

	<p>Mon territoire, mon rayon de mobilité, j'organise mes déplacements. Se préparer au permis B, les pré requis, bien choisir son auto-école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC DE MOBILITE : Module = 3h/jeune</li> </ul> <p>Déterminer les besoins et les freins à la mobilité en fonction du projet d'insertion professionnelle.</p> <p>Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion vers la formation, l'emploi et/ou le maintien dans celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FORMATION CODE : Module forfaitisé sur 12 mois maximum</li> </ul> <p>Soutenir l'adaptation et l'individualisation des apprentissages nécessaires à l'obtention du code de la route. L'accent est mis sur les compétences de base et leur transférabilité à d'autres situations de la vie sociale et professionnelle. Ce module est vecteur de socialisation en amont à l'orientation vers la conduite.</p>
--	--

## 2. Bénéficiaires directs

### 2.1. Statistiques descriptives

Décrire synthétiquement le public visé puis insérer ici le tableau figurant en annexe 1

Les bénéficiaires ayant entre 10 et 16 ans ont été accompagnés par APS, qui est une structure œuvrant autour de la prévention spécialisée. En théorie, ils n'accompagnent que des jeunes issus du système scolaire (après 16 ans). Cependant, en pratique, le décrochage scolaire, avant 16 ans, étant une donnée non négligeable, APS, au contact direct de ces jeunes sur les quartiers, les accompagne afin qu'ils restent à minima socialisés et qu'ils puissent avancer sur leurs projets de vie, en particulier le projet d'insertion professionnelle.

Les jeunes accompagnés de niveau III et IV sont des jeunes qui réalisent des services civiques, et pour lesquels une contrainte autour de la mobilité leur a demandé de travailler leur projet mobilité, afin de leur donner plus d'atouts dans leur recherche d'emploi ou de formation.

**Restitution du porteur de projet**  
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation  
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APS 61	Nom de la structure porteuse de projet	AFODIL	
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b>				
Jeunes	599	536		1135
Adultes				
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	599	536	0	1135

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	
<b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b>	
<b>1. Jeunes</b>	
<b>Âge</b>	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	12
16-18 ans	93
18-25 ans	988
Autres : (nés en 1989 et 1990)	42
Autres : (préciser)	
<b>Situation</b>	
Élèves en pré-élémentaire	
Élèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	577
Actifs occupés	33
Autres : (Formation stage ou école)	482
Autres : (Non renseigné)	43
<b>Niveau de formation</b>	
Infra V	199
Niveau V	630
Niveau IV	264
Niveau III	38
Niveau II	4
Niveau I	
<b>Sexe</b>	
Filles	529
Garçons	606
<b>2. Adultes</b>	
<b>Qualité</b>	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
<b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
<b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>	
<b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Nationale
<b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire

**Remarques**

1135 Jeunes accompagnés sur 2015 et 2016.



## 2.2. Analyse qualitative

Le profil des bénéficiaires est celui prévu initialement. Il s'agit le plus souvent de jeunes en parcours d'insertion, orientés vers l'action par leur conseiller pour l'emploi. Seuls 3% sont en emploi. Certains sont à l'école, en formation ou en stage (42%), mais la majorité recherche activement un emploi (53%).

Sur les 1135 bénéficiaires, 46% sont des femmes, et 81% sont orientés par leur Conseiller Mission Locale vers les structures opérationnelles d'aide à la mobilité.

Sur les 1135 bénéficiaires, 44% résident dans un quartier prioritaire politique de la ville. Ils ont pour la plupart un faible niveau d'étude : 73% ont un niveau inférieur au Bac. Ils sont environ 10% à être chargés de famille.

Nous savons que plus le niveau de qualification est faible, plus les contraintes en matière de mobilité pour l'accès à l'emploi sont importantes : nettoyage industriel avec lieu de travail et horaires incompatibles avec des modes collectifs de déplacement, maintenance avec les mêmes contraintes, idem pour la restauration...

Au moins 58% des jeunes habitent en zone urbaine et au moins 38% d'entre-eux en milieu rural ou périurbain, c'est-à-dire dans des zones à forte contrainte de mobilité.

Ce sont effectivement des zones sur lesquelles les modes de déplacement collectif sont peu denses en termes de service, de fréquence. C'est pourquoi, sur ces territoires ruraux ou périurbains, le mode de déplacement individuel doit souvent être privilégié, suite à un diagnostic mobilité.

## 3. Bénéficiaires indirects

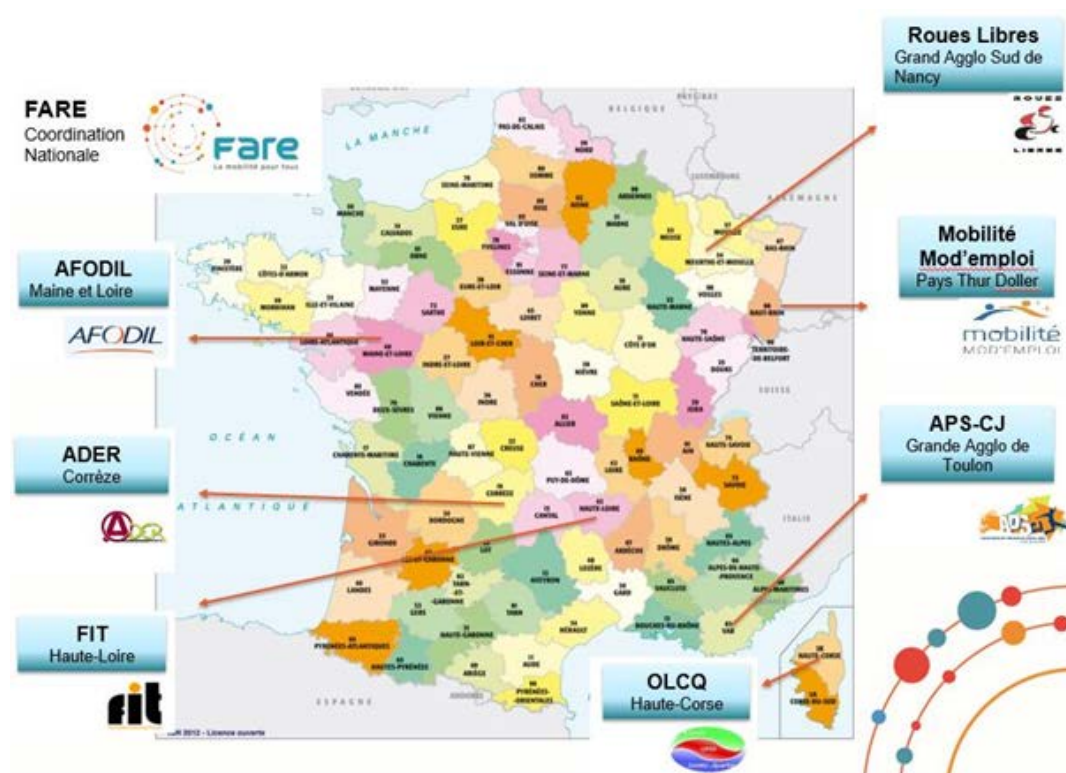
Les bénéficiaires indirects auront été les référents emploi des jeunes orientés vers nos différentes structures, et en particulier les Missions Locales, prescripteurs principaux.

En effet, les Missions Locales ont pour mission d'accompagner vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans. Ils se doivent de lever les freins liés à l'accès à l'emploi. Il leur est demandé de maîtriser l'accès au logement, à la mobilité, à la santé, à l'emploi...

Ils peuvent donc, avec les diagnostics mobilité s'appuyer sur un réel bilan de compétences mobilité des jeunes reçus par un Conseiller Mobilité de nos structures, avec des préconisations en termes de travail sur des ateliers mobilité (accès à une mobilité à court terme) ou sur des formations plus longues (Permis Am, ou permis B par exemple).

## II. Déroulement de l'expérimentation

### Territoire de l'expérimentation



#### A. Actions mises en œuvre

Du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2016, plus de 800 jeunes ont effectué un diagnostic mobilité personnalisé. Le diagnostic mobilité consiste en un entretien permettant de déterminer les empêchements, les ressources et les besoins de mobilité des jeunes en fonction de leur projet d'insertion socio-professionnel. A l'issue du diagnostic, il s'agit de définir un plan d'action avec le jeune et son conseiller pour l'emploi.

Durant cette même période, 250 bénéficiaires ont effectué un diagnostic permis AM ou B. Le diagnostic permis AM et B consiste en une évaluation normée combinant des tests pratiques et de conduite permettant de déterminer le positionnement du jeune vis-à-vis de son projet permis. Un accompagnement permis consiste à : définir le nombre d'heures de conduite ; le coût prévisionnel ; le montage du dossier administratif et financier ; envisager la durée du parcours de formation ; les modalités pratiques de mise en œuvre en cohérence avec l'activité professionnelle ou la charge familiale s'il y a lieu ; etc.

Les ateliers collectifs (environ 800 bénéficiaires)

Selon les territoires, les ateliers collectifs s'adressent à des groupes de 4 à 10 jeunes rencontrant des difficultés de mobilité pouvant être appréhendées et/ou résolues au sein du collectif. Il s'agit pour le groupe d'acquérir les compétences théoriques et/ou pratiques pour se mouvoir de façon plus durable et autonome. En fonction des problématiques du territoire et du profil des jeunes, les thèmes abordés sont :

- Mécanique et assurance (Agglomération de Toulon)
- Voyage école (Agglomération de Toulon)

- La mobilité et moi, connaître son territoire et ateliers d'orientation : (Nancy agglo, Haute-Corse, Haute-Loire, Maine et Loire, Corrèze)

Les diagnostics individuels et les ateliers collectifs sont le plus souvent dispensés par les Conseillers mobilité insertion des structures, qui dans certains cas invitent un ou plusieurs intervenants extérieurs (ex : pour les assurances ou lors de la visite d'un garage).

#### Formation aux usages

##### Accompagnement au permis B en Auto-école classique (59 bénéficiaire)

Lorsqu'un jeune est inscrit en Auto-école classique et rencontre des difficultés, il peut bénéficier d'une aide portant soit sur du soutien à l'apprentissage du code de la route, soit sur des questions périphériques (financement, réglementation, etc.). Sur les 59 bénéficiaires de cet accompagnement, 56 sont suivis par Mobilité Mod'Emploi, structure opérationnelle pour le pays de Thur Doller dans le Haut Rhin.

##### Parcours permis AM ET B en Ecole de Conduite à Statut Associatif (ECSA) (131 bénéficiaires)

Lorsque les capacités d'apprentissage du jeune ne lui permettent pas de suivre un parcours permis classique, il peut dans certains cas bénéficier d'un accompagnement en Ecole de Conduite à Statut Associatif. Pour le permis AM, les 65 bénéficiaires sont suivis par APS, structure opérationnelle pour l'agglomération de Toulon. Pour le permis B, 58 personnes sont suivies par APS et 8 par OLCQ en Haute-Corse.

#### B. Partenariats

Les outils de pilotage sont centralisés et homogénéisés. Les 7 structures utilisent les mêmes outils (émargement, suivi statistique, gestion financière), ce qui facilite le travail de comparaison et de suivi de chacune des actions sur les différents territoires, ainsi que, plus globalement, l'implication des acteurs dans une lecture dynamique de l'action commune. Chacune des structures a reçu la visite du coordinateur national du projet. Ce dernier restant à la disposition des structures pour répondre dans les meilleurs délais à leurs questions, soit par mail, soit par téléphone.

Au niveau pédagogique, chaque structure apporte sa contribution enfin d'alimenter une mallette pédagogique à destination de la mobilité des jeunes. En 2016, les échanges entre professionnels se sont concrétisés lors d'une journée nationale d'échange qui s'est déroulée à Paris le 20 avril 2016.

Cette journée, dont le Compte-rendu a été diffusée aux conseillers mobilité des structures opérationnelles et intitulée : « Conseil en mobilité pour l'insertion auprès des jeunes publics - Echange de pratiques entre professionnels du réseau FARE » a rassemblé 12 professionnels de la mobilité pour l'insertion représentant 10 structures.

Au niveau des partenariats locaux, il est important de souligner que le travail des conseillers mobilité se réalise dans un souci constant de complémentarité avec les conseillers emplois, particulièrement ceux des missions locales qui représentent 81% des orientations. Dans la plupart des cas, il existe des liens étroits entre le dispositif « garantie jeune » portée par les missions locales et l'expérimentation FEJ portée par FARE. Ces liens existent localement,

territoire par territoire, et aussi au niveau national via notamment la charte de coopération signée entre FARE et le CNML en 2015.

Concernant les partenariats locaux, en complémentarité des liens avec les Missions Locales ou Pôle Emploi, des relations importantes ont aussi été tissées avec les Chantiers d'Insertion, les Entreprises d'Insertion et les différentes Associations Intermédiaires...

### *1. Partenaires opérationnels*

#### PILOTAGE DU PROJET

FARE centralise l'ensemble des données relatives aux bénéficiaires du FEJ. Sur la base d'un émargement commun, un tableau de suivi a été élaboré permettant de mieux cerner le profil des jeunes, leurs principales difficultés, ainsi que les actions réalisées.

#### COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE :

- Représentant de FARE
- Représentant de chacune des sept structures opérationnelles
- Représentant du ministère (invité)
- Représentant des Missions Locales partenaires sur les territoires (en cours)
- Représentant du CNML (invité)
- Représentant des bénéficiaires (en projet)

#### DATES DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE :

Copil n°1 : 9 juin 2015

Copil n°2 : 7 décembre 2015

Copil n°3 : 7 octobre 2016

### *2. Partenaires financiers*

<b>Financements</b>	<b>Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %</b>
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	51 %
Cofinancements extérieurs à la structure	44 %
Autofinancement	5 %

### C. Pilotage de l'expérimentation

FARE a été la structure porteuse du projet.

Le chargé de mission de FARE, Bertrand ROYER, a été le contact du FEJ sur les 20 premiers mois de l'action sur 24 mois au total d'expérimentation...

L'association FARE n'a pas pu poursuivre son activité à cause de soucis financiers importants. La structure a été entendue par le Tribunal de Grande Instance de Paris, pour une liquidation judiciaire. Le dossier n'est pas clos à ce jour, mais FARE a cessé toute activité au 1<sup>er</sup> Novembre 2016...

Afin de ne pas perdre la mise en œuvre de l'action sur chacun des 7 territoires, AFODIL a proposé (en accord avec les 6 autres structures) de devenir le mandataire de l'action FEJ « Sachons bouger (autrement vers l'emploi) ».

Une convention a donc été mise en place entre le FEJ et AFODIL afin qu'AFODIL reprenne la fin de la gestion de l'action, et, en particulier, la production du bilan final en lien avec les 7 structures...

...l'objectif étant également que les jeunes repérés puisse bénéficier de l'action FEJ jusqu'à son terme, soit le 31/12/2016.

### D. Difficultés rencontrées

La difficulté principale aura été de recueillir les données auprès des 7 structures, parties prenantes de l'action...

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le dispositif expérimenté doit pouvoir se développer sur les différents territoires.

Cependant, il conviendrait de le développer pour l'ensemble des publics jeunes, nécessitant un soutien sur l'accès à la mobilité, mais également à destination du public adulte (+ de 25 ans).

#### B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

##### 1. *Public visé*

Tout public en insertion, jeune ou adulte.

Echelle d'une plateforme mobilité départementale, ou régionale en fonction des territoires.

##### 2. *Actions menées dans le cadre du dispositif*

Actions liées autour de la création d'une Plateforme Mobilité pour tout public en insertion.

##### 3. *Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance*

Copil départemental composé des différents financeurs (Etat CGET, Etat Direccte, CD, Agglos, CAF, MSA, Pôle Emploi...), mais également des acteurs travaillant déjà sur les territoires autour de la mobilité (auto-école sociales, garages associatifs, loueurs sociaux...).

##### 4. *Impacts sur la structure*

Cela permettrait une augmentation de l'activité des 7 structures.

Cela permettrait également de générer de nouveaux projets avec le repérage des manques sur le territoire déterminé.

Ex : location de voiturettes sur Tulle (Association ADER) désormais.

Ex : mise en place de Conduite Supervisée solidaire sur le Maine et Loire (AFODIL).

### Conclusion

La mobilité est un facteur déterminant dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité, 28% ont même abandonné un travail ou une formation en cours. Chez les employeurs, 41% ont rencontré des difficultés à pourvoir un poste et pour 59%, un candidat a refusé une embauche suite à des problèmes de mobilité (Chiffres nationaux : Laboratoire de la Mobilité Inclusive. 2013).

En effet, les personnes en difficultés sociales et professionnelles ont moins de solution de mobilité à leur disposition. Cette moindre mobilité est bien sûr liée à des vulnérabilités matérielles, économiques, mais aussi géographiques, sociales et organisationnelles.

Etre mobile suppose en réalité de disposer de compétences, mais également des outils nécessaires à la mobilité.

Les référents emploi, sur le territoire national, doivent accompagner leurs bénéficiaires sur un nombre de champs relativement importants : emploi bien sûr, logement, santé, garde d'enfants, et mobilité.

Ils ne peuvent pas devenir spécialistes de l'ensemble de ces thématiques.

La création d'une plateforme mobilité, à l'échelle d'un département ou d'une région par exemple, permettrait d'apporter une réponse aux problématiques de mobilité des jeunes ou adultes, afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Cette Plateforme Mobilité aurait plusieurs missions :

- Renseigner les professionnels de l'insertion sur l'offre de mobilité déjà existante sur le territoire, par l'intermédiaire d'un centre ressources/centre d'appels,
- Offrir la possibilité de réaliser un Diagnostic Mobilité pour un bénéficiaire, base de toute la question mobilité, avec l'évaluation de tous les freins et la proposition d'un plan d'action à court, moyen et long terme,
- Proposer des ateliers mobilité sur différents thèmes correspondant aux besoins du Département (ex : la mobilité et moi, mon rayon de mobilité, apprendre à lire une carte ou un plan, apprendre à conduire une voiturette...),
- Former les professionnels de l'insertion sur la mobilité, et en particulier sur les représentations autour de la mobilité,
- Etre force de proposition sur la création de nouveaux ateliers avec le recensement des demandes et des besoins sur le centre d'appels, mais également avec tous les diagnostics réalisés.

La création de cette plateforme sur chacun des territoires doit se faire en co-construction avec les différents acteurs du territoire : acteurs mobilité déjà existants, acteurs de l'insertion, financeurs publics...

### **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

- **Tableau 1 sur les publics** (Cf. + haut)

➤ **Tableau 2 sur les actions** (à insérer à la fin du rapport)

**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

Numéro du projet	AP5_61	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
<b>1. Préparation du projet</b>	<i>30/09/2014 - 31/03/2015</i>								
Action n°1		Rédaction du projet pédagogique FEJ. Elaboration du budget prévisionnel de l'action FEJ.	6	10	0,5	Coordinateurs. Directeurs.			
Action n°2		Echanges/Temps de travail avec chargé de projet FARE/Comité de pilotage.	1	5	0,1	Directeurs.			
Action n°3		Organisation de l'action dans les différentes structures. Lien Responsables/Techniciens opérationnels.	2	7	0,2	Coordinateurs.			
Action n°4		Communication du projet auprès des partenaires + financeurs.	2	7	0,1	Directeurs.			
Action n°5		Préparation des diagnostics mobilité.	3	7	0,5	Coordinateurs. Formateurs, conseillers mobilité.			
Action n°6		Préparation des différents ateliers mobilité.	3	7	1	Coordinateurs. Formateurs, conseillers mobilité.			
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
<b>2. Mise en œuvre du projet</b>	<i>01/01/2015 - 31/12/2016</i>								
Action n°1		Participation au comités de pilotage FEJ	1	7	0,1	Directeurs.			
Action n°2		Diagnostics Mobilité.	24	10	2	Formateurs, conseillers mobilité.			
Action n°3		Permis Am	1,5	1	0,15	Formateurs.			
Action n°4		Permis B	10,8	3	0,45	Formateurs.			
Action n°5		Soutien au code	4	3	0,2	Formateurs.			
Action n°6		Ateliers Mobilité	22	10	1	Formateurs, conseillers mobilité.			
Action n°7		Suivi de l'action, Bilans, Facturation...	20	7	0,3	Directeurs.			
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
<b>3. Achèvement du projet</b>	<i>31/10/2016 - 30/04/2017</i>								
Action n°1		Réalisation bilan final.	1	7	0,1	Directeurs.			
Action n°2		Communication du projet auprès des partenaires + financeurs.	1	7	0,1	Directeurs.			
Action n°3									
Action n°4									
Action n°5									
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									



➤ **Tableau 3 sur les outils** (à insérer à la fin du rapport)

<b>Restitution finale du porteur de projet</b> <b>Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation</b>					
<b>Numéro du projet</b>	AP5_61				
<b>Nom de l'outil</b>	<b>Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)</b>	<b>Utilisateurs ou destinataires</b>	<b>Format (papier, électronique, etc.)</b>	<b>Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)</b>	
1	PowerPoint présentation des différentes prestations (Diagnostics, Ateliers, Permis Am, Permis B, Soutien code...)	Outils de communication	Partenaires opérationnels. Bénéficiaires des actions (jeunes).	Electronique	Oui
2	Diagnostics mobilité	Outils de formation	Jeunes	Papier et électronique	Oui
3	Ateliers mobilité	Outils de formation	Jeunes	Papier et électronique	Oui
4	Evaluations code/conduite	Outils de formation	Jeunes	Electronique	Oui
5	Photolangage mobilité	Outils de formation/Sensibilisation	Jeunes	Papier	Oui
6	Les aides à la mobilité sur mon territoire	Outils de communication	Partenaires opérationnels. Bénéficiaires des actions (jeunes).	Papier	Oui
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)